



AVIS DE MARCHE PUBLIC

1) Acheteur

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA)
Ci-après dénommé « SDEA »
Espace Européen de l'entreprise - Schiltigheim
1 rue de Rome – CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

Référent Achats : *Stéphanie LE GUELF* – stephanie.le-quelf@sdea.fr

2) Objet

Accord-cadre à bons de commande n° 2025S0197MPATS01
Mise à disposition d'aspiratrices excavatrices avec opérateur pour travaux de terrassement divers –
Nouvelles communes territoire Alsace Centrale (en jaune sur la carte jointe)

Il prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec plusieurs opérateurs économiques.
L'objectif est de retenir, sous réserve d'une concurrence suffisante, au moins deux opérateurs.

3) Procédure de passation du marché public

Marché à procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique (CCP).

Le marché public est alloti, il est passé sous la forme de « petit lot » au regard de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Une consultation pour le marché n°2025S0198MMNOC ayant pour objet « **Mise à disposition d'aspiratrices excavatrices avec opérateur pour travaux de terrassement divers – Territoire Nord et Centre Nord** » fait l'objet d'une procédure négocié en parallèle.

4) Les offres

Elles seront chiffrées en euros et rédigées en langue française.

Seuls sont autorisés les dépôts électroniques.

Les documents demandés ci-dessous doivent donc être déposés sur le profil d'acheteur du SDEA :
<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Les candidats sont invités à prendre connaissance du manuel « entreprise » disponible sur la plateforme pour les modalités de retraits des dossiers de consultation, de dépôt des offres et des échanges sécurisés (notamment utilisés pour les demandes de précisions et les négociations).

Les plis ainsi transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

Les offres envoyées par courriel ou télécopie seront rejetées.

5) Variantes

Les variantes sont interdites

6) Date limite de réception des offres : le 03/06/2025 à 12H00

Toute question éventuelle doit être formulée et envoyée via le profil d'acheteur du SDEA :
<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Le SDEA se réserve le droit d'apporter au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux documents de la consultation ou des réponses à des demandes de renseignements complémentaires.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats qui auront retiré le dossier de consultation en s'identifiant recevront une information par courriel.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

7) Délai de validité des offres

Les offres sont valables 4 mois à compter de la date limite de remise des offres. En cas de négociation, la durée de validité sera appliquée à chacune des remises d'offres.

8) Justificatifs à produire

- Le DCE simplifié (pièce n° 1) complété
- Le RIB de l'entreprise (à annexer au DCE)
- Le bordereau des prix unitaires - détail quantitatif estimatif (BPU-DQE) complété
- Le cadre de réponse technique (CRT) permettant de répondre aux critères de valeur technique mentionnée dans le point 9 ci-dessous *ainsi que son annexe à compléter impérativement.*

Les candidatures et les offres seront appréciées en fonction de l'ensemble des documents susmentionnés.

La signature de l'offre n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre. En l'absence de signature du DCE ou de production des attestations sollicitées au titre des articles R.2143-5 à R.2143-15 du CCP dans le délai demandé, son offre sera rejetée et le marché ou l'accord-cadre sera automatiquement attribué à l'opérateur classé immédiatement après lui dans le classement établi par le SDEA. Dans ce cas de figure, il sera également demandé au nouvel attributaire de fournir les mêmes justificatifs et/ou de signer les documents dans le même délai que l'attributaire initial.

9) Critères d'attribution

Prix (70 points)

Les prix considérés seront ceux figurant au BPU-DQE complété par le soumissionnaire et figurant en annexe du DCE, à remplir impérativement.

Il est également précisé que les prix unitaires des prestations avec conducteur/ main d'oeuvre/ terrassier sur les heures de nuit et dimanches/ jours fériés ne pourront être inférieurs aux prix unitaires de ces prestations pour les jours/ heures ouvrés. Si tel était le cas, l'offre serait rejetée car jugée irrégulière au regard de la législation applicable au droit du travail.

Valeur technique (30 points)

Elle sera appréciée en fonction des sous-critères suivants à partir du dossier complet à fournir. Cadre de réponse technique à compléter décrivant :

- Moyens humains et matériels dédiés au marché (12 points)
- Organisation du candidat dédiée au marché (12 points)
- Prise en compte du développement durable et de la sécurité dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre (6 points)

Les candidats devront obtenir la note de 75/100 pour être retenus. L'objectif est de retenir, sous réserve d'une concurrence suffisante, au moins deux opérateurs.

11) Négociation

Le SDEA se réserve le droit de négocier avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

La négociation pourra se faire par échange de courriel via <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. Toute contre-proposition fera l'objet d'un nouveau DCE simplifié auquel sera annexé le nouveau BPU-DQE et retourné dans les mêmes conditions que celles visées au présent document.

12) Groupement

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Si tel était le cas, le candidat devrait confirmer au SDEA par écrit s'il se présente seul ou en tant que membre d'un ou plusieurs groupement(s).

13) Modalités essentielles de financement

Autofinancement

14) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix, BP 1038 F, 67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03.88.21.23.23 - Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr - Adresse Internet : <http://www.ta-strasbourg.juradm.fr>

15) Renseignements techniques et administratifs délivrés par : Stéphanie LE GUELF

16) Date de mise en ligne sur le profil d'acheteur : le 12/05/2025